

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par le soussigné que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du **Village de Warden**, tenue le 14 janvier 2026, le conseil a adopté le **règlement numéro 2026-177**, intitulé :

« Règlement numéro 2026-177 fixant les tarifs des compensations pour services municipaux – Exercice financier 2026 »

Ce règlement établit notamment les tarifs applicables pour l'exercice financier 2026 relativement :

- Aux licences et interventions liées au contrôle animalier;
- Aux permis et certificats en matière d'urbanisme et de construction;
- À l'abattage d'arbres;
- Aux branchements privés d'eau potable;
- À divers services municipaux, incluant la location de salle.

Le règlement entre en vigueur le 1er janvier 2026, conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement **au bureau municipal**, situé au **172, rue Principale, Warden**, durant les heures normales d'ouverture, **ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalites-du-quebec.com/warden/>**

Donné à Warden, ce 15 janvier 2026.

Joël McPherson

Directeur général et greffier-trésorier